Note: **à la fois travailleur et client du CPAS**

Le CPAS de Namur a demandé au SPP Intégration sociale dans quelle mesure les personnes actives sur le marché du travail en tant que salarié ou indépendant font appel au CPAS pour obtenir un revenu conforme à la dignité humaine.

D'après le EU-SILC (European Union Survey on Income and Living Condition), on constate de manière générale[[1]](#footnote-1) qu'en Belgique, 4,5% (moyenne dans l'UE 27 8,4%) de la population [[2]](#footnote-2)travaille mais perçoit un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Ce pourcentage représente 487.795 personnes. Le seuil de pauvreté se situe à 60% du revenu médian, soit 973 euros pour un isolé et 2044 euros pour un couple avec 2 enfants. Les montants du revenu d’intégration se situent en dessous du seuil européen de pauvreté pour les deux catégories. Le programme MIMOSIS du SPF Sécurité sociale permet de calculer dans quelle mesure le revenu d'intégration répond à son ambition d'atteindre le seuil de pauvreté (cf. baromètre interfédéral de la pauvreté). Pour les isolés, le revenu d'intégration s'élève à 75% du seuil AROP (at-risk-of-poverty); pour les couples avec 2 enfants, le résultat n'est que de 64%.

Un autre indicateur EU-SILC vérifie dans quelle mesure les personnes (sur)vivant en dessous du seuil de pauvreté (AROP) ont un travail. En Belgique, c'est le cas pour un quart (24,1%) des pauvres. Sachant que 14,6% (ou 1.582.626 personnes) de la population belge est confrontée à un risque accru de pauvreté, le nombre de travailleurs pauvres s'établit à 381.413 (cf. baromètre interfédéral de la pauvreté).

Sur son site web, la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS) propose plusieurs applications de base consultables gratuitement. Les données les plus récentes (4e trimestre 2009) montrent qu'en Belgique, 19.767 personnes ont un emploi et reçoivent parallèlement une aide du CPAS sous forme d'(équivalent du) revenu d’intégration. Soit 17% des bénéficiaires (de l'équivalent) du revenu d'intégration. Dans ce groupe se trouvent 1082 indépendants percevant un revenu inférieur au revenu d'intégration, qui se chiffrait à 726 euros pour un isolé au 4e trimestre de 2009.

La base de données de récupération PRIMA révèle qu'en décembre 2009, 2413 personnes ont reçu une prime d'insertion socioprofessionnelle (ISP). 12% des personnes qui travaillent tout en bénéficiant d'une aide du CPAS sous forme d'(équivalent du) revenu d'intégration reçoivent une prime ISP.

Il ressort également des données de la BCSS que 6504 personnes perçoivent à fois une allocation de chômage et une aide du CPAS. Au sein de ce groupe, 2260 personnes percevaient une allocation d'attente au 4e trimestre de 2009. Le suivi des données futures doit permettre de mesurer l'impact des modifications apportées au niveau de l'assurance chômage ainsi que leur impact sur la charge de travail des CPAS.

Contact: [question@mi-is.be](mailto:vraag@mi-is.be) ou 02-508.85.86

1. http://statbel.fgov.be/nl/statistieken/gegevensinzameling/enquetes/silc/ [↑](#footnote-ref-1)
2. The share of persons who are at work and have an equivalised disposable income below the risk-of-poverty threshold, which is set at 60 % of the national median equivalised disposable income (after social transfers) [↑](#footnote-ref-2)